

Le Conseil municipal, convoqué le 8 décembre 2016, s'est réuni le **15 décembre 2016** en séance ordinaire à vingt heures, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

DECISIONS

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 novembre 2016: Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Personnel municipal : Le Conseil municipal à l'unanimité instaure le nouveau régime indemnitaire des agents communaux (RIFSEEP), pour une mise en application à compter du 1^{er} janvier 2017.

Intercommunalité – Mise en conformité des statuts de la CCRN : Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications aux statuts de la Communauté de communes.

Sydela - FCTVA et mise à disposition du patrimoine éclairage public : Le Conseil municipal autorise à l'unanimité la mise à disposition de son patrimoine éclairage public au SYDELA, à compter du 1^{er} janvier 2017, autorise M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition

FINANCES

Admission en non-valeur : A l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'admettre en non-valeur les sommes suivantes : 225,80 € (services à l'enfance) et 127,00 € (taxe d'urbanisme).

Cotisation 2016 – Association RN 171 / RD 771 : Le Conseil municipal maintient son adhésion à l'association et accepte le coût annuel de cotisation (100 €)

Tarifs des services municipaux 2017 applicables à partir du 1^{er} janvier 2017 (unanimité)

Taxe d'inhumation	24,00
Vacation funéraire	21,00
Concession 15 ans	145,00
Concession trentenaire	237,00
Concession cinquantenaire	392,00
Cave-urne trentenaire	237,00
Cave-urne cinquantenaire	392,00
Urne colombarium trentenaire	980,00
Concession plaque commémorative s/stèle mémoire 10 ans	38,00
DROITS DE PLACE	
Mètre linéaire marché bi-hebdomadaire	0,65
Branchement électrique par jour	1,45
Forfait camion déballage (ex. Outiror)	50,00
BUSAGE	
Entrée principale de 6 m	402,00
Entrée principale de 9 m	505,00
Le m supplémentaire	67,00
MATERIEL COMMUNAL	
Le Stand et podium association nozéenne	GRATUIT
Le Stand association extérieure (CCRN uniquement)	42,00
Le Stand particulier (Nozay uniquement)	42,00
Podium association extérieure (CCRN uniquement)	165,00
Tables (29)	5,00
Chaises (120)	1,50
Armoire électrique (compteur forain)	50,00 75,00
DOCUMENT ADMINISTRATIF	
Copie A4 noir et blanc (recto)	0,30
VENTE DE BOIS	
Chêne (le stère)	21,00
Autres essences (le stère)	19,00

ETANGS DE LOISIRS	
Droits de place camping-car par jour et par emplacement	8,00
RESTAURANT MUNICIPAL	
Prise en charge et surveillance usager "panier-repas" convenance personnelle	1/2 TARIF
ASSAINISSEMENT	
Participation au raccordement à l'égoût	1 905,50
Redevance assainissement :	
Abonnement par raccordement et par an	41,20
Consommation de 0 à 40 m ³	0,47
Consommation au-delà de 40 m ³	1,10

Salles	Période	Durée d'utilisation	associations et institutions ayant un intérêt public et local, à but non lucratif	particuliers résidant à Nozay	Particuliers autres communes	Organismes, entreprises à but lucratif ou commercial de Nozay		Organismes, entreprises à but lucratif ou commercial extérieurs à Nozay			
JOUVENCE	du lundi au vendredi	1/2 journée ou soirée	GRATUIT	41 €	57 €	41 €	57 €				
		la journée		77 €	108 €	77 €	108 €				
	le samedi, dimanche, jour férié et veille de jour férié	1/2 journée ou soirée		72 €	98 €	72 €	98 €				
		la journée		139 €	191 €	139 €	191 €				
STADE	du lundi au vendredi	1/2 journée ou soirée				31 €					
		la journée				57 €					
	le samedi, dimanche, jour férié et veille de jour férié	1/2 journée ou soirée				57 €					
		la journée				108 €					
ARCADES	après agrément par la Municipalité	1/2 journée ou soirée				52 €	103 €				
		la journée				103 €	206 €				
MIGNERAT		1/2 journée ou soirée		PAS DE LOCATION AUX PARTICULIERS	PAS DE LOCATION						
		la journée									
ENSEMBLE RDC MAIRIE		1/2 journée ou soirée				155 €	309 €				
		la journée				309 €	618 €				
						Vidéo et sono : + 20 €					
						Install / désinst : + 45 €					

Décision modificative budgétaire : Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la modification du budget communal, section d'investissement, en équilibre recettes – dépenses, à raison de : 121 529,04 €.

VOIRIE

Actualisation du tableau de la voirie communale: le linéaire du nouveau tableau de classement est validé à l'unanimité à 68 154 ml de voies incluses au domaine public communal (dont 25 736 m² de places publiques) et 85 150 ml de voies incluses au domaine privé communal,

MARCHES PUBLICS

Services communs : La liste du matériel mis à disposition des communes par la CCRN fait l'objet d'une actualisation pour tenir compte des acquisitions et cessions. Unanimité

Décisions du Maire prises par délégation entre le 4 novembre et le 7 décembre 2016 :

- **Marchés compris entre 4 000 € et 30 000 € :**

Date	Tiers	Objet	Montant
18/11/2016	CHARIER TP	Raccordement eaux usées site de la future gendarmerie	7 980 € HT

Prochain Conseil municipal : jeudi 12 janvier 2016

Affiché le 16 décembre 2016

Le Maire,
Jean-Claude PROVOST